

## Assemblée Générale Mixte du 26 février 2021 : huis clos et diffusion intégrale en direct sur le site [www.eliorgroup.com](http://www.eliorgroup.com)

Dans le contexte de la crise Covid-19 et afin de protéger l'ensemble des actionnaires, invités et organisateurs, le directeur général d'Elior Group (la « Société »), sur délégation du conseil d'administration, a pris la difficile mais néanmoins nécessaire décision de tenir exceptionnellement l'Assemblée Générale Mixte du vendredi 26 février 2021 (l'« Assemblée Générale ») à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

L'auditorium du siège social de la Société ne permettant pas d'accueillir le nombre de participants potentiels dans le respect des mesures sanitaires prises pour ralentir la propagation du virus dans le cadre du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, cette décision intervient conformément aux conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 prorogée et modifiée par l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 et le décret n°2020-418 du 10 avril 2020 prorogé et modifié par le décret n°2020-1614 du 18 décembre 2020.

L'Assemblée Générale sera diffusée en direct sur le site internet de la Société ([www.eliorgroup.com](http://www.eliorgroup.com)) et une séance de questions-réponses sera organisée avec les membres du bureau. La vidéo de l'Assemblée Générale sera également disponible en différé dans le délai prévu par la réglementation. Il est précisé que les actionnaires ne pourront pas participer et voter par voie de conférence téléphonique ou audiovisuelle du fait de l'impossibilité technique de procéder à leur identification.

Aucune carte d'admission ne sera délivrée. Les actionnaires sont invités, préalablement à l'Assemblée Générale, à voter à distance (par voie postale ou par voie électronique via la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS) ou à donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou à un tiers. Les actionnaires sont également encouragés à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique.

L'ensemble des modalités de participation à cette assemblée figurera dès demain sur le site internet de la Société dans la rubrique finance/actionnaires/assemblée-générale-des-actionnaires. Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement cette rubrique, qui pourrait être mise à jour pour préciser, le cas échéant, les modalités définitives de participation à cette Assemblée Générale en fonction des impératifs sanitaires et/ou juridiques qui interviendraient postérieurement à la parution de ce communiqué.

Enfin, les scrutateurs de l'assemblée seront désignés conformément à la réglementation applicable : dans ce cadre, ces fonctions seront proposées à des actionnaires parmi les dix actionnaires disposant du plus grand nombre de droits de vote dont la société a connaissance à la date de convocation de l'assemblée. L'identité et la qualité des personnes désignées seront publiées conformément à la réglementation.

---

### À propos d'Elior Group

Créé en 1991, Elior Group est un des leaders mondiaux de la restauration collective et des services, et une référence dans le monde de l'entreprise, de l'enseignement, de la santé et des loisirs. En s'appuyant sur des positions solides dans 6 pays, le Groupe a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 3 967 millions d'euros.

Ses 105 000 collaborateurs et collaboratrices nourrissent chaque jour plus de 5 millions de personnes dans 23 500 restaurants sur trois continents, et assurent des prestations de services dans 2 300 sites en France.

Le Groupe s'appuie sur un modèle économique construit autour de l'innovation et la responsabilité sociétale. Depuis 2004, Elior Group est adhérent au Global Compact des Nations unies, dont il a atteint le niveau *advanced* en 2015.

Pour plus de renseignements : <http://www.eliorgroup.com> Elior Group sur Twitter : [@Elior\\_Group](https://twitter.com/Elior_Group)

---